

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2013

Convocations du 15/11/2013

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Henri BENIERE ; Annie LAGNIET ; Philippe LAGNIET ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY.

Absents excusés: Bernadette CHAIZE ; Bernard VILLEMAGNE .

Secrétaire : Julien TARDY

Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

Avenant pour l'étude diagnostique assainissement :

La commune a conclu en date du 03/08/2011, un marché avec la société Réalités Environnement pour une étude « diagnostic de fonctionnement et schéma d'aménagement des ouvrages d'assainissement ». Ce marché a été approuvé pour un montant de 16 110,00 € H.T. soit 19 267,56 € T.T.C. Les options prévues dans l'offre n'étaient pas reprises dans l'acte d'engagement et 170 m d'inspections télévisées ont été réalisés pour un montant de 1 870,00 € H.T. portant le nouveau marché à 17 296, 67 € H.T. soit 20 686,88 € T.T.C. Le Conseil Municipal approuve cet avenant.

Renouvellement de l'adhésion à la compétence « Eclairage Public » :

L'adhésion à la compétence optionnelle « Eclairage Public » qui inclut la maintenance des installations et la réalisation de travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage du SIEL arrive à son terme. Ce transfert de compétence nécessite la mise à disposition comptable des ouvrages concernés. La commune reste toutefois propriétaire, le SIEL n'étant qu'affectataire pendant la durée d'adhésion. A ce titre, le SIEL règle les factures d'électricité consommée par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les abonnements correspondants et est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau d'éclairage public.

La participation annuelle d'adhésion est calculée comme indiquée ci-dessous :

ADHESION POUR 6 ANS	
maintenance complète	maintenance simplifiée
24.40 € / foyer	19.40 € / foyer
Consommation d'électricité	
169.23 €/Kva installé + 6.95 cts €/ Kwh consommé	

Le Conseil Municipal renouvelle son adhésion, pour 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, choisit la maintenance simplifiée et s'engage à verser les participations annuelles correspondantes.

Chèques cadeaux du personnel :

Considérant que la Poste propose des produits de type « chèques cadeaux » de valeur libre à utiliser chez différents partenaires, le Conseil municipal décide d'offrir pour les fêtes de fin d'année, des chèques cadeaux d'une valeur de 50,00 € à chacun des six employés municipaux.

Décision modificative - Commune :

Vu l'insuffisance de crédits affectés à certains articles, le Conseil municipal décide d'opérer en section d'investissement les virements de crédits suivants:

DEPENSES

C/2188 - 000 :	Autres immobilisations corporelles :	+ 4 000,00
C/2111 - 12 :	Terrains nus :	- 4 000,00

Bibliothèque municipale :

- Renouvellement convention : la médiathèque départementale du Conseil Général de la Loire apporte son concours au bon fonctionnement de la bibliothèque communale par le prêt

régulier de documents, des conseils techniques, des actions de formation et des actions d'animation. Ainsi, pour bénéficier de ce concours, le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de partenariat qui précise les conditions d'octroi des aides techniques et financières du Conseil Général pour le développement de la lecture publique dans le département de la Loire.

- Règlement intérieur : après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Frais de scolarisation année 2012-2013 :

Prise de connaissance de l'état des frais réels d'un montant de 943 € par élève pour l'année scolaire 2012-2013, et approbation des frais à recouvrer pour un montant forfaitaire de 760 € par an et par enfant pour les élèves scolarisés à l'école du Bessat et issus des communes voisines ne disposant pas d'école.

Modification règlement cantine scolaire:

Afin de prendre en compte les différentes situations des familles, il est nécessaire d'adapter les périodes et conditions d'abonnement. Le conseil municipal approuve ces modifications.

Rapports annuels sur le service public d'eau potable et d'assainissement collectif :

Le Conseil municipal prend connaissance des éléments détaillés des rapports 2012 sur la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif présentés par le Maire. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Compte-rendu des commissions :

Vie locale :

- le 14 décembre, le repas de Noël des anciens sera préparé par l'Auberge du Tremplin et servi dans la salle polyvalente.
- Ecole : la réforme des rythmes scolaires est à mettre en place à la rentrée 2014. Suite à une concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, la commune va proposer à l'inspecteur de la circonscription les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-11h45 et 13h45-16h, mercredi 8h45-11h45.
- Le 5 juillet 2014, organisation sur la commune de la nuit des églises.

Urbanisme : prise de connaissance du règlement des zones U prévu pour le futur PLU.

Divers :

- Intervention sur le SIANC : suite au comité syndical du 2 octobre, la dissolution du SIANC est enterrinée pour la fin de l'année 2013, monsieur OBADIA ayant été nommé par la préfecture afin de procéder à cette dernière. La décision quant au devenir du personnel est en cours, il en est de même pour la reprise de compétence sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat ainsi que du traitement des passifs et des actifs du syndicat. Le prochain comité syndical aura lieu le vendredi 29 novembre à Roisey.
- Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il était prévu de faire une étude d'incidence Natura 2000. Depuis le 1^{er} février 2013, la réglementation impose une étude environnementale si le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) n'a pas eu lieu avant cette date.
- Demande pour installer un bac de pouzzolane vers le parking de l'éco-point.

La séance est levée à 22 h 15

Prochaine réunion : Mardi 10 décembre à 20 heures

Le Maire,